

**OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
LE VINGT SIX SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 13 septembre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur JAMET Maire,  
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,  
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,  
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,  
Mme CAPBLANC  
Adjoints  
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER  
Le nombre de conseillers M. BOULIGNAC, Mme HELT, M. PERRET,  
en exercice est de 35 Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO  
Conseillers Délégués  
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,  
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE,  
M. HEURFIN, M. FLEURIER,  
Mme CHRISTIN et Mme JACQUET LEGER  
Conseillers Municipaux,  
formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme RICARD	à	Mme CAMPAGNE
M. SAGBOHAN	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB

**ABSENT : M. ZAMBUJO**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAMPAGNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 2 octobre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240926 - DL2024 - 102 BF

Publiée le 2 octobre 2024



Pour le Maire  
Par délégation  
La Directrice Générale des Services  
  
**C. NOUAILHÉTAS**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

N° 2024/102 du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-6, L 2121.29, L 2122.21, L 2311.1 et suivants et L.2312.1 et suivants,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la 1ère Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 26

Vote(s) Contre : 3

Abstention(s) : 5

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°2 qui porte le suréquilibre global du budget 2024 à la somme de 4 235 000,00€ comme ci-dessous :

SECTIONS	BP 2024 Reports 2023 compris	DM N°1	DM N°2	TOTAL
<b>Investissement</b>				
Dépenses	19 705 500,00 €	54 780,00 €	707 470,00 €	20 467 750,00 €
Recettes	19 705 500,00 €	54 780,00 €	707 470,00 €	20 467 750,00 €
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	50 347 000,00 €	140 210,00 €	123 880,00 €	50 611 090,00 €
Recettes	54 347 000,00 €	140 210,00 €	358 880,00 €	54 846 090,00 €
<b>Ensemble</b>				
Dépenses	70 052 500,00 €	194 990,00 €	831 350,00 €	71 078 840,00 €
Recettes	74 052 500,00 €	194 990,00 €	1 066 350,00 €	75 313 840,00 €

\* PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT				
	001	Résultat d'investissement reporté		
	021	Virement de la section de fonctionnement		-339 965,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500,00	62 000,00
	041	Opérations patrimoniales	477 300,00	477 300,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves		
	13	Subventions d'investissement		508 135,00
	16	Emprunts et dettes assimilées		
	20	Immobilisations incorporelles	-151 195,00	
	204	Subventions d'équipement versées		
	21	Immobilisations corporelles	-66 709,00	
	23	Immobilisations en cours	438 574,00	
	26	Participations et créances rattachées à des participations		
	27	Autres immobilisations financières		
	45	Opérations pour compte de tiers		
		<b>Total Investissement</b>	<b>707 470,00</b>	<b>707 470,00</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2024/102 du 26 septembre 2024

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	002	Résultat de fonctionnement reporté		
	023	Virement à l'investissement	-339 965,00	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000,00	9 500,00
	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
	011	Charges à caractère générale	25 952,00	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	23 190,00	
	013	Atténuation de charges		
	014	Atténuation de produits		
	65	Autres charges de gestion courante	35 330,00	
	66	Charges financières		
	67	Charges spécifiques		
	68	Dotations aux provisions	317 373,00	
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
	73	Impôts et taxes		264 900,00
	74	Dotations et participations		36 900,00
	75	Autres produits de gestion courante		
	76	Produits financiers		
	77	Produits spécifiques		47 580,00
78	Reprise sur provisions			
		<b>Total Fonctionnement</b>	<b>123 880,00</b>	<b>358 880,00</b>

**Article 2 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

**Bernard JAMET**  
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

**Séverine CAMPAGNE**  
Adjointe au maire

déléguée à la jeunesse, à la réussite citoyenne  
et au périscolaire